

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Côtes d'Armor
Éducation
nationale

Division des élèves
DIVEL

Service départemental de
l'école inclusive
SDEI

Dossier suivi par :
Aurélie MENARD

T 02 96 75 90 60

02 96 75 90 11
ce.divel22@ac-rennes.fr

Centre Héméra
Direction académique
8 bis, rue des
Champs de Pies
CS 22369
22023 Saint-Brieuc
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

Pièce(s) jointe(s):

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles publiques et
privées sous contrat
S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation nationale,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics
et privés sous contrat

Saint-Brieuc, le 3 septembre 2019

N/Réf. : PK/AM/DIVEL – 2019-02

Objet : Ecole inclusive – Cellule d'écoute et de conseil et création du SDEI – Rentrée scolaire 2019

Mesdames, Messieurs,

L'un des objectifs majeurs de la loi pour une École de la confiance est de promouvoir une École plus inclusive.

- **Création d'un service départemental de l'école inclusive**

Cette ambition se concrétise à la rentrée scolaire par la création d'un Service Départemental de l'École Inclusive (SDEI) au sein de la Direction des services Départementaux des Côtes d'Armor. Le SDEI est rattaché à la division des élèves (DIVEL).

Sous l'autorité du directeur académique, ce service est chargé de l'organisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap. Il a également pour mission de mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

- **Cellule d'écoute**

A compter de la rentrée scolaire 2019, les parents seront accompagnés dans leur parcours grâce à la mise en œuvre de la cellule d'écoute au sein de la chaque DSDEN, et par des mesures de simplification visant à alléger la charge administrative des familles.

Elle est destinée à répondre aux familles qui se poseraient des questions relatives à l'accompagnement de leur enfant ainsi que sur les dispositifs existants dans le département.

Elle est accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h30 le vendredi) soit :

- par téléphone : 02 96 75 90 88
- par courriel : cellule-accueil-22@ac-rennes.fr

Elle sera active jusqu'aux vacances de Toussaint.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le recteur et par délégation
le directeur académique des services de l'Éducation nationale
directeur des services départementaux de l'Éducation nationale
des Côtes d'Armor et par délégation, le secrétaire général

Jean-Pierre MALENFANT